



Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section locale **FO DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais

5 rue du Docteur Brassart

BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ 06 04 40 51 41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 28 février 2017: Compte-rendu

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Pierre MATHIEU. SFP a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration. Les débats ont débuté à 9h30.

Vous trouverez en téléchargement sur le site **FO DGFIP62** la déclaration liminaire « **Au revoir, au revoir, Président !** » (www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

Le président n'a répondu que sur l'évolution du réseau. Contrairement à ce qu'il nous avait promis, il ne nous donnera aucune information sur le sujet, laissant cette tâche à son successeur.

1) PV des CTL des 24 novembre, 2 décembre 2016, 5 et 17 janvier 2017 (pour approbation)

Ce point est reporté au prochain CTL, FO n'ayant pour l'instant pas encore signé les PV, ni apporté les modifications souhaitées. (Pan sur notre bec !)

2) Présentation du nouveau règlement intérieur du comité technique local (pour avis)

Par note du 3 février 2017, il est décidé qu'à compter de l'approbation du nouveau règlement intérieur en séance, les suppléants sont désormais informés de la tenue d'un CTL et non plus convoqués comme auparavant.

Ils ne seront plus remboursés de leur frais de déplacement s'ils désirent participer au CTL.

Ce nouveau règlement intérieur n'a pas été validé en CTR, il est donc inapplicable en l'état.

Lors des GT nationaux, nous avons noté la provocation du DRH pour qui l'unique but de cette mesure est clairement l'économie sur les frais de déplacement. Encore une fois, le Directeur Général passe en force, et de façon illégale, sur un sujet sensible qu'est le dialogue social.

Sur le plan local, cette modification unilatéralement décidée en cours de mandat, restreint grandement l'exercice de la représentation des personnels en privilégiant les collègues de l'arrageois au détriment de tous les autres.

De même et pour le bien de la continuité des débats pour l'ensemble des représentants du personnel durant un mandat, cette mesure ne privilégie pas la parfaite connaissance des

informations et décisions prises en CTL.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

Commentaires FO : vos élus FO-DGFIP62 ont voté CONTRE de même que les autres représentants du personnel.

En conséquence, le CTL se réunira en seconde convocation le 14 mars. Il sera présidé par Marie-Odile DEGOND.

3) Actualisation de la doctrine d'emploi des Agents Techniques des Finances Publiques (ATFiP) (pour avis)

Il nous est présenté des cahiers de consignes nominatifs.

Nous nous étonnons d'avoir la communication de documents personnels et ce, que pour une partie des ATFiP.

L'administration nous précise que l'ancienne doctrine d'emploi date de 2012 et que cela concerne donc les agents subsistant.

L'article 34 décret de février 2011 sur les attributions des CTL ne prévoit pas sa compétence sur ce sujet.

En conséquence, les élus FO-DGFIP62 refusent de participer au vote. Les autres représentants du personnel adopte la même position.

4) Déploiement au niveau départemental de l'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter du 1^{er} mars 2017 (pour avis)

La stratégie d'accueil multi-canal de la DGFIP vise à améliorer l'offre de services aux usagers, en leur facilitant l'exercice du libre choix du canal de contact qui a leur préférence, tout en renforçant leur autonomie. C'est dans le cadre de cet « accueil pluriel » que par circulaire du 21 juin 2016, le Directeur général a annoncé le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous.

Ce dispositif répond à trois objectifs principaux :

- au bénéfice des usagers : améliorer la qualité de service et des contacts à distance, en évitant aux usagers de se déplacer pour les situations les plus simples et en recevant les usagers sans attente aux guichets pour les questions complexes ;
- au bénéfice des agents : améliorer leurs conditions de travail par une meilleure maîtrise des activités de réception du public, avec une réception de l'utilisateur par l'agent compétent et ayant pu préparer le dossier en amont ;
- au bénéfice de l'administration : valoriser le renforcement de l'offre de services à distance, mieux maîtriser les flux d'accueil physique au guichet en lissant les flux des demandes

les plus complexes et réduisant progressivement les files d'attente dans les lieux d'accueil.

Avec l'accueil personnalisé, les usagers qui préfèrent l'accueil physique continueront à en bénéficier. C'est notamment le cas des usagers qui ont le plus besoin de soutien ou de ceux dont la demande exige une analyse au fond à partir de la connaissance globale du dossier. L'objectif sera de développer progressivement la réception sur rendez-vous pour les démarches complexes en valorisant ses avantages auprès des usagers : préparation du dossier, réception sans attente et par la personne compétente pour traiter le dossier, etc.

L'expérimentation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous a eu lieu dans deux autres départements (10 et 94) et un outil informatique pour prise de rendez-vous par internet (application APRDV) a été mis en place.

Dans les faits, cet accueil sur rendez-vous existe déjà partout.

Pour le Pas-de-Calais, la direction s'est focalisée sur la RAN de Montreuil et celle de Bruay. Il n'y a pas de développement général pour l'instant notamment pour ce qui concerne les grands sites.

Tous les services sont concernés à l'exception des PCE et BDV.

Les chefs de service ont été formés le 9 décembre 2016 ; les agents bénéficieront quant à eux d'une e-formation.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)			X
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFiP62 se sont ABSTENUS** puisque **l'accueil sur rendez-vous existe déjà**. Une usine à gaz supplémentaire est mise en place sans les moyens humains correspondants. Ce qui manque, ce sont des bras et des têtes !

FO-DGFiP dénonce une complication supplémentaire pour les agents avec une application de plus à remplir, à utiliser...

La réputation de la DGFiP de travailler en tuyaux d'orgue n'est pas prête de s'éteindre! ! !

De plus les trésoreries ne disposent pas souvent d'un box dédié à l'accueil sur rendez-vous.

5) Budget – opérations immobilières : bilan 2016 et prévisions 2017 (pour information)

Même si l'administration fait désormais un effort en remplaçant des fauteuils, le rythme qu'elle prévoit fait que l'intégralité du parc sera remplacé dans un délai de 20 à 30 ans, quand comptablement un fauteuil s'amortit en 5 ans, cherchez l'erreur !

Concernant l'affranchissement, les efforts engagés ont permis de réaliser une économie de 100 000 € sur une année.

A la demande de **FO-DGFiP62** et malgré la réticence de la direction, ce point a été mis au vote.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** vote CONTRE le bilan budgétaire 2016 pour dénoncer le manque de moyens.

6) bilan de la formation professionnelle 2016 (dont e-formation) et plan local de formation prévisionnel pour 2017 (pour information)

Vos élus **FO-DGFIP62** ont demandé la mise en place de stage de découverte des autres missions.

7) Questions diverses

- FO dénonce le mal-être des agents de l'EDR et indique qu'il est urgent de les réunir. La direction indique que la réunion sera organisée, que c'est prévu mais que la date n'est pas encore fixée...

Pour la direction, les affectations sont réétudiées tous les mois et effectuées selon :

- 1) les besoins remontés des chefs de services ;
- 2) les besoins, selon la direction ;
- 3) les champs de compétence et les profils des agents ;
- 4) la localisation du poste de rattachement.

Il s'agit pour l'EDR d'être un effectif de renfort et donc d'apporter un soutien aux services qui en ont besoin.

FO-DGFIP 62 suivra avec attention ce sujet car ces derniers mois, de nombreux exemples nous prouvent que la Direction locale ne respecte pas les critères qu'elles définit elle-même !

- Vos élus FO-DGFIP 62 demandent la suppression de la Permanence d'Avion qui ne garantit pas les conditions de sécurité optimales : pas de réponse !!

Les autres permanences du département seront présentées en CTL

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Sylvie MANIEZ

Experte

Coralie VINCENT